



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

L'interdiction d'importer du foie gras subit un nouveau revers

Le foie gras pourra toujours être importé en Suisse

Zurich, le 15 septembre 2023 – Hier, le Conseil national s'est prononcé contre une interdiction d'importation de foie gras et en faveur de la proposition du Conseil des États d'introduire, à la place, une obligation de déclaration. L'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES déplore cette décision.

Après que le Conseil des États a adopté en juin, à une très faible majorité, le texte de la motion Haab - Interdire l'importation du foie gras – en le modifiant de manière à ce qu'à la place d'une obligation d'importation, seule une obligation de déclaration soit mise en place, le Conseil national a lui aussi suivi cette proposition. Celui-ci aurait eu hier une dernière occasion de se prononcer en faveur de l'interdiction d'importation et ainsi contre la cruauté animale. Il a toutefois choisi de ne pas le faire. Bien que la production de foie gras soit interdite dans notre pays depuis plus de 40 ans, près de 200 tonnes de ce produit ont été importées rien que l'année dernière et plus de 300'000 canards et oies ont ainsi été gavés et tués pour le marché suisse. Seule une interdiction d'importation aurait pu mettre fin à cette pratique de deux poids deux mesures et faire en sorte que notre législation sur la protection des animaux ainsi que le bien-être animal soient honorés.

Le foie gras est d'une part vanté comme une délicatesse et d'autre part considéré par certains comme une tradition. Lors des débats parlementaires d'hier, il a également été souligné à plusieurs reprises que les exigences culturelles n'étaient pas les mêmes partout en Suisse. Or, selon le point de vue de QUATRE PATTES, la culture ne doit jamais servir d'argument pour justifier la cruauté animale.

Incompatibilité avec la loi fédérale sur la protection des animaux

On sait depuis longtemps que la production de foie gras est liée à d'immenses souffrances pour les animaux. Les oiseaux sont nourris de force plusieurs fois par jour jusqu'à ce que leur foie devienne pathologiquement gras et atteigne 10 fois sa taille normale. Les animaux ont parfois les ailes brisées et le cou blessé lors du gavage, qui s'effectue en introduisant de force un tube dans l'œsophage. Cette méthode n'est pas compatible avec les deux objectifs principaux de la loi suisse sur la protection des animaux : la dignité et le bien-être de l'animal.

« Nous trouvons très regrettable qu'à une époque où les informations sur les méthodes de production sont plus facilement accessibles que jamais, on accorde encore autant de poids à l'argument de la tradition et que le bien-être animal soit ainsi relégué au second plan », déclare Laretta Eckhardt, Policy Officer chez QUATRE PATTES Suisse. « Il est inadmissible que la Suisse se réfère sans cesse à sa stricte législation en matière de protection animale, et que non seulement elle ignore la maltraitance animale à l'étranger, mais la soutienne activement. »

Une interdiction d'importation n'aurait pas, tel que souvent affirmé, entraîné une violation des obligations internationales de la Suisse, car il se serait agi d'une mesure créée tant pour la protection de la vie et de la santé des animaux que pour la protection de la moralité publique et qui



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

n'aurait pas été motivée par des considérations protectionnistes. De telles exceptions sont prévues dans tous les accords internationaux.

En outre, il existe aujourd'hui de nombreuses alternatives savoureuses pour lesquelles il n'est pas nécessaire de gaver les animaux : actuellement, QUATRE PATTES compte au moins 40 produits alternatifs, dont 19 sont déjà disponibles en Suisse. Il s'agit notamment d'alternatives carnées sans gavage, comme le Foie naturellement gras Canoie ou encore le Happy Foie, et de nombreuses alternatives végétariennes et végétaliennes comme le Faux gras ou le Noix gras. Ainsi, le libre choix des consommateurs et consommatrices aurait pu être garanti même avec une interdiction d'importation de foie gras.

Une déclaration visible et sans équivoque

Une obligation de déclaration permettra certes de créer plus de transparence que jusqu'à présent, mais nos agriculteurs et agricultrices continueront à subir une discrimination par rapport aux producteurs étrangers. De plus, une déclaration obligatoire ne peut pas garantir le bien-être des animaux, comme le montre l'exemple de l'obligation de déclaration des fourrures, qui est en vigueur depuis 10 ans et qui n'est toujours pas appliquée correctement.

QUATRE PATTES soutient fondamentalement ce souhait de transparence, mais demande toutefois que cette déclaration soit visible sur l'emballage, avec une indication claire qu'il s'agit d'un aliment dont la production est interdite en Suisse pour des raisons de cruauté animale. Il faudrait en outre veiller de manière inconditionnelle à ce que la déclaration soit mise en œuvre correctement.

Bien que le bien-être animal ne se soit pas imposé cette fois-ci à Berne, QUATRE PATTES continuera à s'engager pour les canards et les oies et à lutter pour que la production de foie gras appartienne bientôt au passé.

Informations générales sur la réalité de la production de foie gras

Avant d'être abattus à l'âge d'environ trois mois, les oies et les canards utilisés pour la production du foie gras souffrent pendant la totalité de leur courte vie. À peine nés, ils sont mutilés : afin d'inhiber le développement de leur bec et de leurs griffes, ceux-ci sont exposés à un fort rayonnement infrarouge. Les besoins biologiques des animaux sont totalement ignorés. La plupart du temps, les oies et les canards n'ont pas accès à un point d'eau. Puis, ils sont nourris de force : deux fois par jour, en l'espace de trois secondes, jusqu'à un kilogramme de bouillie de maïs leur est injecté dans l'œsophage. Cela correspond à six fois leur consommation alimentaire normale. Cette cruelle méthode de gavage à l'aide de tubes provoque des lésions de l'œsophage et est parfois mortelle. Les animaux deviennent obèses et malades ; ils respirent et se déplacent difficilement jusqu'à ce qu'ils soient finalement tués.